

Pierre Petit Clerc
et
Francoise Paris

Le onzieme jour du mois de septembre de l'an mil six
cent septante et trois apres les fiancailles et la publication
dun ban de mariage faite le 10. du mesme mois entre
Pierre petit Clerc habitant de la Cite de St Jacques
fils de deffunct Jean Petit Clerc, et Marie Pouze
ses pere, et Mere de la Paroisse de St Severy evesche
de Poitiers dune part. et Francoise Paris fille de Jean
Paris, et de deffuncte Sirete Charron ses pere et
Mere de la paroisse de St Pierre ville et archevesche
de Sens dautre part. Leur ayant este accorde la dispense
de deux bans. et ne restant rencontré aucun empeschement
de Louis dango prestre, et cure de cette paroisse de
Notre Dame de Quebec les ay en la dite eglise mariés
solemnellement et leur ay donne la benediction nuptiale
en presence de tesmoins commus Charles le Marquis
de laire Lermoin, Rene Lafraye et Robert des Mares

Pierre Parenteau
et
Magdelene Tisserand

Le douzieme jour du mois de septembre de l'an mil six
cent soixante et treize apres les fiancailles et la
publication dun ban de mariage faite le 10. du dit
mois entre Pierre Parenteau habitant de la riviere
et Francois fils de deffunct Jean Parenteau habitant
de la Riviere et de marquette foustre ses pere
et mere de la paroisse de Bas dange evesche de Lains
dune part. Et Magdeleine Tisserand fille de Louis Tisserand
et de deffuncte Louise Oestre, ses pere et Mere de la
paroisse de St Etienne de Liancourt Evesche de Beauvais
dautre part. Leur ayant este accorde la dispense de deux
autres bans, et ne restant rencontré aucun empeschement
legitime de Louis dango prestre, et cure de cette paroisse
de Notre dame de Quebec les ay en la dite eglise
mariés solemnellement et leur ay donne la benediction
nuptiale en presence, de Gilles Hourel et de Germain Langlois.

Jean Boudeau
et
Marie Rose Urizen

Le douzieme jour du mois de septembre de l'an mil six
cent soixante et treize apres les fiancailles, et la publication
dun ban de mariage faite entre Pierre Parenteau Jean
Boudeau habitant du Royum Royal fils de Martin Boudeau
et Marie Foucault ses pere et Mere de la paroisse de
St Roch evesche de la Rochelle. dune part. et Marie
Rose Urizen, et Marguerite Dubois ses pere et Mere
de la paroisse de St Jean Evesche de Chalons dautre
part. Leur ayant este accorde la dispense de deux bans
par Messire Jean Dudaun Grandvicar, et ne restant
rencontré aucun empeschement legitime de Louis dango
prestre cure de cette paroisse de Notre dame de Quebec
les ay en la dite eglise solemnellement mariés, et leur
ay donne la benediction nuptiale en presence de tesmoins
commus Gilles Hourel et Germain Langlois. Louis dango

Pierre Corrier
et
Claude Philippin
Pahin

Le dixhuitieme jour du mois de septembre de l'an mil six
cent soixante et treize apres les fiancailles et la publication
dun ban de mariage faite le 17. du dit mois entre Pierre
Corrier habitant de St Bernard vauf de deffuncte Anne
Brunet dune part et Claude Philippin Pahin fille
de deffunct Francois Pahin, et de Benoitte de Fourchevan
ses pere et Mere de la paroisse de St Georges evesche
de Chalons dautre part. Leur ayant este accorde par
Messire St Jean Dudaun grand Vicar, et ne restant
trouvé aucun empeschement legitime de Louis dango
prestre et Cure de cette paroisse de Notre dame de
Quebec les ay en la dite eglise solemnellement
mariés, et leur ay donne la benediction nuptiale
en presence de tesmoins commus Jacques Duhaud et
Jean Laune Prestre. Louis dango.

Charles le Marquis
et
Marguerite
Baugran

Le dixhuitieme jour du mois de septembre de l'an mil six
cent soixante et treize apres les fiancailles et la
publication dun ban de mariage faite entre Charles le
Marquis fils de deffunct Charles le Marquis, et de Jeanne
Baugran ses pere et Mere de la ville de Montagne en
Poitou Evesche de la Rochelle dune part. et Marguerite
Baugran Veuve de feu Sebastian Courin de la Ville
et archevesche de Paris paroisse St Bernas dautre part.
et leur ayant este accorde la dispense de deux bans et
ne restant trouvé aucun empeschement legitime de Louis
dango prestre et Cure de cette paroisse de Notre dame
de Quebec les ay en la dite eglise solemnellement
mariés en presence de tesmoins commus Charles le
Bardeur frere de Cilly, Jacques Boyzar, Pierre le Gardien
Antoine Cadet. Louis dango.

Crespin
et
Jeanne Braconier

Le dixhuitieme jour du mois de septembre de l'an mil six
cent soixante et treize apres les fiancailles et la publication
dun ban de mariage faite entre Crespin Duillet dit La Tour
habitants de la Seigneurie de Varemme Vauf de Maitre
Magdeleine Cantard dune part. et Jeanne Braconier fille
de Nicolas Braconier et de Claude Bournez ses pere et
Mere de la ville et archevesche de Paris fauvelong et
Antoine paroisse de St Marguerite dautre part. La dispense
de deux bans leur ayant este accorde et ne restant trouvé
aucun empeschement legitime de Louis dango prestre cure
de cette paroisse de Notre dame de Quebec les ay en la
dite eglise solemnellement mariés et leur ay donne la
benediction nuptiale en presence de tesmoins commus
paul Racomet et Jean Tourne dit Crespin
Louis dango.